

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint- Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **17 décembre 2018**, à 20h heures à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Rachel Goupil

Absences:

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de M. Adélard Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 14 décembre 2018 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE**
la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 17 décembre 2018 tel que lu et présenté.

- 1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4 - Résolution, sécurité civile, demande d'aide financière, volet 1**
- 5 - VARIA**
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

ADOPTÉE

286-12-2018

4 - Résolution, sécurité civile, demande d'aide financière, volet 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Madame Rachel Goupil appuyé, et résolu à l'unanimité des membres présents:

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;

Que la municipalité autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont
exacts.

ADOPTÉE,

5 - VARIA

Aucun sujet à discuter.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 20h10.

Adélarde Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale